

PARIS BATIGNOLLES AMÉNAGEMENT

OBJET Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2014 avec les locataires de la RIVP suivi des travaux Porte de Clichy

DATE Paris, le 19 décembre 2014

PARTICIPANTS

- Présidée par Annick Lepetit, présidente de Paris Batignolles Aménagement
 - Mairie du 17ème arrondissement : Geoffroy Boulard, Premier Adjoint
 - Paris Batignolles Aménagement : Jean-François Danon, directeur général ; Corinne Matin, directrice de la communication
 - RATP (ligne 14) : Philippe Moyal, chef de projet infrastructures ; Isabelle Brochard, responsable communication du prolongement pour Paris
 - Futur Palais de Justice de Paris : Société ARELIA : Antoine Ménager, chargé de mission ; Bouygues : Yohann Swartvagher
 - DRPJ : Préfecture de Paris, service des Affaires Immobilières : Romain Reuther, chef de projet ; CBC : Vincent Pelini, directeur de projet
 - RIVP : Christophe Gerbenne, directeur territorial, Thierry Tahar, responsable d'agence
-

La réunion avait pour objectif de :

- donner une information complète et précise sur les chantiers
- de déterminer ensemble l'organisation de la suite pour améliorer la situation des riverains

1/ Présentation des chantiers et échanges

Le prolongement de la ligne 14 (RATP)

Les tunneliers vont travailler 24h/24 de septembre 2015 à fin 2016.

Démarrage fin janvier des travaux de parois moulées pour l'accès TGI à l'angle de la rue Suares et de l'avenue de la Porte de Clichy, et des travaux de terrassement à partir d'avril 2015.

Les riverains seront informés au fur et à mesure.

Les travaux sont prévus sur 3 ans mais ne sont pas de même nature sur la durée. Une partie se déroulera en souterrain.

Les travaux extérieurs se déroulent de 7h à 22h du lundi au vendredi et de 8h à 20h le samedi.

Echanges sur le chantier de la Ligne 14

Bruit

- Les ouvriers arrivent à 5h45 et démarrent à 6h du matin. Des textos ont été envoyés tous les jours pour le signaler. Le bruit des machines dérange beaucoup.
- *La RATP a alerté l'entreprise. Si ce n'est pas réglé, nous allons faire le nécessaire. Peut-être démarrent-ils les machines avant 7h.*
- Les riverains demandent copie des autorisations de la Préfecture sur les horaires de travail et signalent que les courriers envoyés au Service des nuisances de la Préfecture de Police de Paris restent sans réponse.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT

CAPITAL	6 000 000 €
SIÈGE SOCIAL	PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
C.P.	75004 PARIS
WWW	PARIS-BATIGNOLLES-AMENAGEMENT.FR
	CLICHY-BATIGNOLLES.FR

COORDONNÉES

ADRESSE	7 RUE HENRI ROCHEFORT		
C.P.	75017 PARIS		
TÉL.	01 75 77 35 00	FAX	01 42 67 89 30
SIRET	522 085 760 000 26		
TVA	FR3852208576000026	APE	4110C

- Un mur anti-bruit a été installé devant le lycée et au Pont Cardinet. Les riverains demandent à ce que les mêmes dispositions soient prises pour protéger les immeubles de la rue A. Suarez. Le mur pourrait être financé par l'ensemble des entreprises intervenant.
- *La RATP a mené une étude acoustique. Elle précise qu'un mur anti-bruit a été installé au pont Cardinet car les entreprises interviennent 24h/24. Il n'est pas prévu d'installer un mur rue Suarez car la faisabilité est complexe et l'efficacité faible (pas assez de recul).*

Circulation

- La sortie d'immeuble vers l'avenue de la Porte de Clichy, est empiétée par des palissades à moins de deux mètres ce qui est dangereux.
- *La RATP va regarder à déplacer les palissades.*

Le futur Palais de Justice de Paris (Société Arélia)

La société Arélia a obtenu deux autorisations dérogatoires pour le chantier du TGI :

- une autorisation d'étendre les travaux de 6h à minuit (jusqu'à la fin décembre 2014), sans condition de circulation
- Une autorisation, pour les travaux de terrassement, de travailler la nuit (utilisée pendant deux semaines en novembre 2014), avec obligation de faire circuler les camions Bd Douaumont.

Les travaux de terrassement s'achèveront en février 2015. Le montage de l'IGH débutera en septembre 2015. La livraison du bâtiment est prévue mi-2017.

Echanges sur le chantier du Palais de Justice

Bruit :

- Le bruit démarre avant 6h du matin.
Le créneau sans chantier -22h à 6h du matin - est trop court pour le sommeil des enfants » et le bruit le soir au retour du travail est insupportable. Les riverains demandent à ce que le chantier démarre à 7h et se termine à 18h »
- *Arélia affirme que le chantier n'a jamais démarré avant 6h. Ce sont les camions qui arrivaient sur le site avant 6h et stationnaient Bd Berthier et Rue Suares avant l'ouverture du chantier. Ce problème a été examiné avec le PC Lutèce qui coordonne la circulation dans la zone. Les camions stationnent à présent Bd de Douaumont et ces nuisances sont normalement réglées. Par ailleurs, depuis plusieurs semaines, le chantier du TGI se déroule de 6h du matin à 18h ou 19h le soir maximum.*

Poussière

- « Les camions qui sortent du chantier ne sont pas bâchés, ce qui engendre beaucoup de poussière, surtout sous les tunnels »
- *Arélia a fait passer la consigne auprès du transporteur routier mais cela relève du conducteur.*

Circulation camions

- « Les riverains reconnaissent qu'un effort a été fait pour faire circuler les camions davantage par le Bd de Douaumont mais demandent à ce que l'accès par la rue Suares soit totalement fermé»
- *Arélia a fait évoluer le plan de circulation suite à la précédente réunion. Les flux principaux se déroulent Bd de Douaumont. L'accès Suares ne sert plus qu'aux convois exceptionnels qui ne peuvent tourner Bd de Douaumont soit 6 à 7 transports par semaine.*

Base vie

- « L'installation de la base vie en face des immeubles de logements aurait pu protéger des nuisances? »
- *La base vie, très importante, doit rester toute la durée du chantier et serait difficile à déplacer. Par ailleurs la parcelle est contrainte par la butte de terre sur le terrain de la SNCF*

La DRPJ (Préfecture de Police - Société CBC)

L'installation du chantier a démarré le 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 28 mois

(livraison prévue en février 2017). Les travaux se déroulent en 3 phases
Phase de réalisation des parois moulées : novembre 2014/février 2015.
Phase de terrassement : janvier / avril 2015
Phase de gros œuvre : avril 2015/mi 2016 (3 grues nécessaires pour cette phase).

Le chantier est très contraint spatialement, (le projet occupe la totalité de la parcelle et est en mitoyen du TGI). L'absence d'aire de retournement, impose des entrée et sortie de chantier distinctes de part et d'autre du site.

Echanges sur le chantier de la DRPJ

Circulation

- « L'utilisation du tunnel qui sort sur le Bd Berthier permettrait de ne pas emprunter la rue Suares »
- *Pour la PP cette solution n'est pas possible car le tunnel n'est pas terminé et ne débouche sur rien.*

Propreté

- « Il faudrait prévoir le nettoyage de la rue Suares, très boueuse. Les riverains ne voient pas de balayeuses passer.
- *CBC dispose d'un camion qui nettoie la rue devant le chantier de la DRPJ, rue Rostropovitch. CBC fait passer une balayeuse, et l'aménageur PBA également.*

2/ Remarques et questions générales des riverains

Les riverains excédés, attendent des actions concrètes pour limiter les nuisances subies :

- « Nous en sommes à la 4ème réunion et rien ne change. »
- « Nous voulons des actes et non des paroles »
- « Nous sommes fatigués de faire des démarches stériles ».
- « Nous ne nous opposons pas aux chantiers. Nous voulons simplement ne plus avoir autant de bruit à supporter ».

- « Le téléphone et la connexion à Internet sont souvent coupés. Nous avons également des coupures d'eau régulières. Que faire ? »
- « Pourquoi n'y-t-il plus de barrières devant l'IME (situé au 10 bd Berthier), comme devant toutes les écoles de la République pour sécuriser la sortie des enfants ? Plusieurs courriers ont été envoyés à la mairie du 17è arrondissement mais il n'y a pas eu de réponse »
- « Qu'en est -il des deux places de stationnement à l'extérieur qui devraient être réservées pour le personnel de l'IME ? Elles sont en permanence utilisées et nous ne pouvons pas nous garer dans le quartier. »

- « Une solution serait de nous reloger ailleurs ».

PBA propose de tester des balises sonores pour identifier les périodes de bruit et mesurer les décibels

Pour l'avocate de la RIVP, tous les maitres d'ouvrage ont fait un référé préventif, c'est-à-dire qu'ils ont demandé de faire des constats avant de commencer leurs travaux. Les experts désignés ont aussi pour mission d'évaluer les préjudices subis.

La proposition de mettre en place des balises sonores est le seul moyen, vis-à-vis des experts judiciaires, d'avoir un rapport objectif de l'intensité sonore subie par les riverains.

Pour la RIVP l'expert nommé par le Tribunal est seul compétent pour déterminer s'il y a un trouble et si les riverains doivent être indemnisés. Il va organiser une réunion avec les maîtres d'ouvrage et la RIVP. La RIVP informe ne pas pouvoir reloger toutes les familles mais est prête à examiner les demandes, les nuisances des travaux étant inégalement supportées par les locataires.

3/ Décisions et mesures

Après la présentation des différents chantiers et les échanges avec les riverains, les engagements suivants ont été pris :

- PBA s'engage à faire étudier par les différents maîtres d'ouvrage responsables les différentes suggestions qui ont été faites par les riverains (création d'un mur anti-bruit, augmentation des fréquences de nettoyage de la rue A Suarès, accès aux chantiers via le Bd Douaumont...).
- A l'initiative de la Ville de Paris, une réunion de coordination de l'ensemble des chantiers a lieu dorénavant tous les mercredis au PC Lutèce. Cela permettra une meilleure coordination et réactivité.
- la RIVP ouvre une adresse contact pour centraliser les plaintes et les transmettre à PBA. Celles-ci seront examinées chaque mercredi en réunion de coordination, afin d'identifier les entreprises responsables et de corriger les dysfonctionnements.
- PBA demande à ce que les autorisations dérogatoires délivrées par la Préfecture aux entreprises qui en feront la demande, le soit pour une durée restreinte assortie d'un cahier de prescriptions que devront respecter les entreprises bénéficiaires de ces autorisations dérogatoires . Ce document sera public et transmis aux riverains.
- PBA va tester des balises sonores sur l'ensemble de la zone dès janvier 2015, pendant 1 mois pour identifier exactement et objectivement les zones sensibles. Le plan d'implantation des balises sera présenté aux riverains.
- Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage et les partenaires ont pris des engagements :
 - o la RATP s'engage sur le respect des horaires de chantiers (7h-22h) et fera le nécessaire pour que les travaux ne démarrent pas avant 7h du matin.
 - o La RATP fera la demande auprès de la Préfecture de Police pour obtenir la mise à disposition du document officiel d'autorisation des travaux, précisant les horaires.
 - o La RATP va regarder s'il est possible de déplacer les palissades devant les immeubles de la RIVP.
 - o La Société Arélia s'engage à transmettre aux riverains les autorisations dérogatoires obtenues pour le chantier du TGI (extension des horaires de 6h à minuit ; et travail de nuit pour les travaux de terrassement).
 - o La RIVP s'engage à étudier au cas par cas, avec les locataires qui le souhaitent, leur relogement.

La RIVP étudie la possibilité de proposer des places de parking à des conditions favorables, pendant la durée du chantier.